

SÉNAT DU CANADA

BILL Z^o.

Loi pour faire droit à Margaret Hosie Black Kirk.

Préambule.

CONSIDÉRANT que Margaret Hosie Black Kirk, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, secrétaire, épouse de James Henry Kirk, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-septième jour d'octobre 1950, en la cité de Westmount, dite province, et qu'elle était alors Margaret Hosie Black, célibataire; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande: A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète:

Dissolution
du mariage.

1. Le mariage contracté entre Margaret Hosie Black et James Henry Kirk, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

Droit de se
remarier.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Margaret Hosie Black de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit James Henry Kirk n'eût pas été célébrée.